

CONSEIL D'ADMINISTRATION

636^e assemblée extraordinaire Procès-verbal version officielle

12 mars 2024, à 17 h
En virtuel

Membres présent(e)s	Mesdames Alexandra Claveau, Francine Bélair, Christine Dufour, Lucie Chiasson, Laurence Demers, Julie Dunn, Michèle Kama, Julie Lapointe, Sophie Vinet et messieurs Jean-François Bolduc, Sébastien St-Amour et Marc Rémillard
Membres absents	Mesdames Ndiello Aw Badji, Véronique Boisvert, Isabelle Prégent et messieurs Éric Besner, Hugo Lachance et Jean-Claude Lecompte
Sièges vacants	Représentant(e) des étudiant(e)s – secteur préuniversitaire
Invité(e)s	Madame Marie Barrette, et messieurs Etienne Leduc et Sylvain Legoux
Secrétaire de l'assemblée	Madame Geneviève Boileau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Sujets pour adoption
 - 3.1. Octroi de contrat – Travaux de désamiantage du G-300
 - 3.2. Octroi de contrat – Main-d'œuvre en plomberie
 - 3.3. Location de locaux – Autorisation pour la signature d'un bail
4. Points d'information
5. Date et heure de la prochaine assemblée : 26 mars 2024 à 18 h 30
6. Clôture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 17 h 02, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc, président. Il souhaite d'emblée la bienvenue à Mme Michèle Kama, nouvelle membre élue lors de l'assemblée de parents, avec Mme Marie-Claude Côté dont le mandat débutera en avril prochain.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président dépose l'ordre du jour de la 636^e assemblée extraordinaire du 12 mars 2024 pour adoption.

Il est proposé par Mme Francine Bélair
Et appuyé par Mme Alexandra Claveau

A-636.2

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE
déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Sujets pour adoption

3.1. 3.1. Octroi de contrat – Travaux de désamiantage du G-300

Grâce à la construction de la phase II de la résidence étudiante du 150 rue Champlain, les étudiant(e)s résidant(e)s au G-300 ont pu être relocalisé(e)s dans les nouveaux locaux modernes et au goût du jour. Afin de répondre à la hausse de l'effectif prévue par le MES, il est prévu de réaménager l'étage du G-300 en locaux pédagogiques.

La construction des étages 2, 3 et 4 de l'aile G (ancienne résidence) date de 1962, et avant 1990, les normes pour la construction des bâtiments permettaient l'utilisation de l'amiante. Une firme, Environnement S-Air Inc., a été mandatée afin de vérifier s'il y a présence d'amiante sur l'étage du G-300.

Comme le rapport a démontré une présence d'amiante, le Cégep doit éliminer toute présence de celle-ci avant de démolir et réaménager l'étage, cette matière étant très nocive pour la santé.

Le Cégep a donc décidé de procéder à un appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur qui effectuera les travaux de désamiantage de façon sécuritaire au G-300.

L'appel d'offres pour les services d'un entrepreneur général a été effectué sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Voici le résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est déroulée le 29 février 2024 à 11 h :

Nom des soumissionnaires	Total (avant taxes)
Démolition Demco	293 270,25 \$
Les Entreprises Géniam	319 500,00 \$
Les Constructions B. Martel Inc.	342 554,00 \$
Les Constructions GMP	381 582,95 \$
BAC (9154-1995 Québec Inc.)	395 057,00 \$
Construction Emery Paquette Inc.	487 000,00 \$
Axxys Construction	594 000,00 \$
Aranda Construction	758 000,00 \$
Moyenne des soumissions	446 370 \$
Évaluation budgétaire (février 2024)	267 000 \$

Le plus bas soumissionnaire conforme, Démolition Demco, possède tous les documents requis dans sa soumission et l'entreprise est conforme aux normes demandées.

À la suite de la présentation, des questions sont posées quant aux écarts de prix des soumissions. Des précisions sont apportées par M. Legoux quant aux possibilités.

Considérant que le Cégep a prévu effectuer le réaménagement du G-300 en locaux pédagogiques et qu'il y a présence d'amiante;

Considérant que le processus d'appel d'offres public est conforme au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et portant le numéro 2024-02-06-RM-AMIANTE G300;

Considérant les onze (11) entreprises qui se sont procuré les documents d'appel d'offres et que huit (8) d'entre elles ont soumis un prix;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme et respecte le budget attribué au projet;

Considérant les recommandations favorables de la firme d'architectes MDTP, de la firme d'ingénierie Services EXP inc. et de M. Robert Ranger, coordonnateur du service des ressources matérielles;

Considérant que les travaux de conversion du G-300 seront financés à parts égales par une subvention spéciale du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et par le solde de fonds du Cégep;

Il est proposé par Mme Christine Dufour
Et appuyé par Mme Alexandra Claveau

A-636.3.1

D'OCTROYER LE CONTRAT À DÉMOLITION Demco pour les travaux de désamiantage du G-300 pour une somme de 293 270,25 \$ (avant taxes), le tout en conformité avec les documents de soumission numéro 2024-02-06-RM-AMIANTE G300;

ET DE DÉLÉGUER LE POUVOIR À MONSIEUR Marc Rémillard, directeur général, à autoriser des modifications pour un maximum de 10 % du montant initial au contrat et de signer l'avis d'adjudication du contrat confirmant l'engagement du fournisseur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. Octroi de contrat – Main-d'œuvre à exécution sur demande pour travaux de plomberie – 15 mois

Dans le cadre des travaux prévus au cours de la prochaine année et pour atténuer les effets de la non-disponibilité de ressource humaine en plomberie, le Cégep doit octroyer un contrat à exécution sur demande pour un tuyauteur compagnon, pour une période de 15 mois à raison de 3 à 4 jours par semaine, totalisant 1 764 heures, afin de réaliser ses projets. En ce sens, le Cégep a donc procédé à un appel d'offres public en vue de retenir les services d'un plombier pour des travaux de plomberie.

Les soumissionnaires devaient fournir le tarif horaire suivant :

- Un tuyauteur compagnon pour 1 764 heures

Les soumissions incluent les outils électriques et de base servant à accomplir le travail.

Voici donc le résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est déroulée le 5 mars 2024 à 11 h :

Nom de l'entrepreneur	1 tuyauteur compagnon Taux horaire (avant taxes)	Total (avant taxes)
Entreprises H et L (9431-8979 Québec Inc.)	94,00 \$	165 816,00 \$
Construction L. Morin Inc.	130,00 \$	229 320,00 \$
Évaluation budgétaire (février 2024)	98,00 \$	172 872,00 \$

Le plus bas soumissionnaire conforme, Entreprises H et L (9431-8979 Québec Inc.), possède tous les documents requis dans sa soumission et l'entreprise est conforme aux normes demandées.

Des questions sont posées à la fin de la présentation afin de comprendre la nature du contrat et l'intérêt potentiel des soumissionnaires.

Considérant que le Cégep doit effectuer plusieurs travaux de plomberie au cours de la prochaine année;

Considérant le manque de ressources humaines spécialisées en plomberie au Cégep;

Considérant que le processus d'appel d'offres public est conforme au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics et portant le numéro 2024-02-19-RM-PLOMBERIE;

Considérant les quatre (4) entreprises qui se sont procuré les documents d'appel d'offres et que deux (2) ont soumis un prix;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme et respecte le budget attribué au projet;

Il est proposé par Mme Julie Lapointe
Et appuyé par Mme Julie Dunn

A-636.3.2

D'OCTROYER LE CONTRAT À EXÉCUTION SUR demande à Entreprises H et L (9431-8979 Québec Inc.) pour un plombier compagnon, pour une période de 15 mois, à raison de 3 à 4 jours par semaine, totalisant 1 764 heures pour une somme de 165 816,00 \$ (avant taxes), le tout en conformité avec les documents de soumission numéro 2024-02-19-RM-PLOMBERIE;

ET DE DÉLÉGUER LE POUVOIR À MONSIEUR Marc Rémillard, directeur général, à autoriser des modifications pour un maximum de 10 % du montant initial au contrat et de signer l'avis d'adjudication du contrat confirmant l'engagement du fournisseur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3. Location de locaux supplémentaires à Vaudreuil-Dorion – Autorisation pour la signature du bail

Historique et besoins à venir :

Depuis le 1^{er} mars 2018, le Cégep de Valleyfield occupe en location des locaux situés au 2 555, rue Dutrisac à Vaudreuil-Dorion pour y dispenser des cours de la formation continue.

En janvier 2022, afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre en soins infirmiers le plus rapidement possible, nous avons offert, à l'enseignement régulier, le programme de Soins infirmiers (180.A0) dans notre Centre d'études de Vaudreuil-Dorion. Pour ce faire, des laboratoires supplémentaires ont été aménagés à l'automne 2021 en partenariat avec le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT). Les finissant(e)s de la première cohorte du Cégep formés au Centre d'études de Vaudreuil-Dorion seront diplômé(e)s à l'automne 2024.

À la suite d'une entente avec le Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu, le Cégep de Valleyfield a obtenu l'autorisation d'offrir le programme Techniques de physiothérapie (144.A1) en délocalisation, à Vaudreuil-Dorion. Nous comptons aussi offrir au Centre les programmes de Sciences humaines (300.A1), Techniques d'éducation spécialisée (351.A1) et Soins infirmiers s'adressant aux infirmiers(ères) auxiliaires (180.B0).

Le 6 février dernier, le conseil d'administration autorisait le dépôt au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) du devis d'implantation scolaire du Centre

d'études de Vaudreuil-Dorion. Ainsi, à l'automne 2025, c'est 5 programmes qui seront offerts dans ce centre avec un effectif étudiant total de 175 pour la première année (automne 2025), de 235 pour la deuxième année (automne 2026) et de 265 pour la troisième année (automne 2027).

En appliquant la norme ministérielle (P039), la superficie brute allouée pour un centre d'études collégiales est de 10 m² par étudiant au devis scolaire. Ainsi, la surface pour accueillir les 5 programmes prévus devrait être d'environ 2 650 m² (28 524 pi²).

Opportunité de blocage d'espaces :

Le nouvel hôtel de la Ville de Vaudreuil-Dorion sera prêt à accueillir tous les services municipaux à compter d'avril 2025. Le propriétaire du 2 555 rue Dutrisac demande à la Ville de reconduire le bail pour une période minimale de 3 ans, soit d'avril 2024 à avril 2027. Connaissant et appuyant le projet du Cégep de Valleyfield, la Ville de Vaudreuil-Dorion a offert au Cégep de céder ou de reprendre le bail en sous-location d'avril 2025 à avril 2027. Cette entente nous permettrait de sécuriser l'espace convoité par d'autres organisations, de définir les besoins plus précisément, de faire le phasage des travaux et de réaliser les aménagements nécessaires pour la rentrée d'automne 2025 et les suivantes.

La surface visée par cette entente serait d'approximativement 12 500 pi². Le loyer estimé comprenant l'inflation et les frais d'exploitation évalués à 26.21 \$/pi² pour un loyer total de 327 470 \$ par année.

Des échanges ont lieu à la fin de la présentation afin de bien expliquer le contexte et les intentions par rapport aux besoins d'espaces du Cégep.

Considérant que le bail en cours entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et Complexe Santé des Trois-Lacs S.E.C. pour les locaux de l'hôtel de ville situé au 2555, rue Dutrisac, arrive à échéance le 30 avril 2024;

Considérant la volonté des parties susmentionnées à l'effet de prolonger le bail d'une durée de 3 ans;

Considérant que suivant le projet de construction du pôle municipal y incluant un nouvel hôtel de ville, il est prévu que la Ville quitte lesdits locaux loués entre le 1^{er} janvier 2025 et le 30 avril 2025 et que ces derniers deviendront, par conséquent, vacants;

Considérant que Complexe Santé Trois-Lacs S.E.C a déjà annoncé à la Ville qu'il désirait retrancher une superficie approximative de 8 190 pi² au prolongement du bail dès avril 2025;

Considérant que la superficie locative vacante à venir sera donc approximativement de 12 500 pi²;

Considérant que le Cégep de Valleyfield est actuellement installé au 2555, rue Dutrisac pour son Centre de Vaudreuil-Dorion;

Considérant les besoins d'espaces du Cégep de Valleyfield pour offrir les programmes d'études visés;

Considérant que le 6 février dernier, le conseil d'administration autorisait le dépôt au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) du devis d'implantation scolaire du Centre d'études de Vaudreuil-Dorion;

Considérant le dépôt fait au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) de la demande du devis d'implantation;

Considérant la volonté du Cégep de créer un centre d'étude collégiale reconnu à Vaudreuil-Dorion;

Considérant qu'une étude complète des besoins sera réalisée avant d'autoriser les travaux nécessaires à la création d'un centre d'étude collégiale reconnu;

Considérant les échanges et pourparlers entre le Cégep de Valleyfield et la Ville de Vaudreuil-Dorion à l'effet que s'opère une sous-location ou cession de bail pour le total de la superficie vacante au printemps 2025, le tout aux mêmes conditions que la prolongation du bail en vigueur entre la Ville et Complexe Santé Trois-Lacs S.E.C;

Il est proposé par M. Sébastien St-Amour
Et appuyé par Mme Christine Dufour

A-636.3.3

QUE LE CÉGEP DE VALLEYFIELD S'ENGAGE PAR la présente résolution à sous-louer à la Ville de Vaudreuil-Dorion ou d'agir comme cessionnaire du bail de la Ville pour l'ensemble de la superficie locative vacante (approximativement 12 500 pi²) suivant son départ pour le Pôle municipal et jusqu'en avril 2027;

ET QUE MONSIEUR MARC RÉMILLARD, directeur général, soit autorisé à signer (ou négocier) tout document ou entente en lien avec ledit engagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Points d'information

M. Rémillard informe les membres des derniers suivis entourant le dossier de l'acquisition du bâtiment de la Cité des Arts et des Sports. Une entrevue est prévue avec un journaliste de la région pour partager les intentions du Cégep dans ce dossier. Une annonce officielle viendra plus tard, idéalement avant la pause estivale, sous forme de conférence de presse lorsque l'ensemble des modalités seront déterminées entre les parties.

5. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 26 mars 2024 à 18 h 30 en présentiel, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield.

6. Clôture de l'assemblée

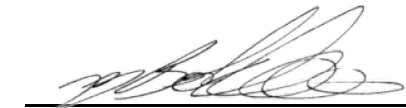
Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Francine Bélair
Et appuyé par Mme Julie Lapointe

A-636.6


DE CLORE LA 636^e ASSEMBLÉE extraordinaire du
conseil d'administration à 17 h 19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Jean-François Bolduc
Président de l'assemblée

GB/am/mjd
PV CA636



Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée